

RAPPORT N° 05/6-90  
au Conseil Municipal

OBJET

**MISE A LA REFORME DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE  
OBSOLETES OU VETUSTES**

Aux termes de l'Article L. 1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, «les biens du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables et imprescriptibles», et le restent s'ils n'ont pas été préalablement déclassés.

Eu égard à la nécessité de réformer divers matériels de reprographie (obsolètes ou hors d'usage) répertoriés en annexe, je vous demande :

- 1° de prononcer leur déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune,
- 2° d'approuver leur mise à la réforme,
- 3° de m'autoriser à les mettre au rebut.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Député-Maire absent  
Le 1er Adjoint



Jacques MOREL

DELIBERATION N° 05/6-90  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 septembre 2005

OBJET

MISE A LA REFORME DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE  
OBSOLETES OU VETUSTES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-90 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Prononce le déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune des matériels de reprographie (obsolètes ou hors d'usage) répertoriés en annexe.

ARTICLE 2

Approuve leur mise à la réforme.


ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à les mettre au rebut.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 22 SEP. 2005

Pour le Député-Maire absent  
Le 1er Adjoint



Jean-Jacques MOREL

**Mise à la réforme  
de matériels de reprographie obsolètes ou vétustes**

1 / 1

N°	MATERIEL	MARQUE	MODEL	SERIE
1	Photocopieur	CANON	GP 215 NUMERIQUE	STZ 01524
2	Photocopieur	INFOTEC	5152 Z	4A1 8500308
3	Photocopieur	INFOTEC	5152 Z	4A1 8500283
4	Photocopieur	PANASONIC	FP 7728	FIKKC 471010
5	Photocopieur	RANK XEROX	3050	1105685013
6	Photocopieur	RANK XEROX	5018 z	2119802558
7	Photocopieur	RANK XEROX	5314 ZJ	2124088588
8	Photocopieur	RANK XEROX	5824 CTA	2130786360
9	Photocopieur	RANK XEROX	5828 CTA	2130786351
10	Photocopieur	TOSHIBA	2860	FRC 029555

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du jeudi 15 septembre 2005  
et annexé à la Délibération n° 05/6-90

Pour le **Député-Maire absent**  
**1er Adjoint**



**Jean-Jacques MOREL**